



PREFET DE LA REGION GUYANE

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT**

Service pilotage stratégie du développement durable
Unité procédures et réglementation

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**LE PREFET DE LA REGION GUYANE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

L'enquête publique relative à la demande de permis de construire n° 973 309 15 100 93, en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol, sur les parcelles AR 121 et AR 441 dans le secteur de Dégrad-des-Cannes à proximité de l'estuaire du fleuve Mahury, sur la commune de Rémire-Montjoly, est ouverte **du jeudi 23 février au vendredi 24 mars 2017 inclus**.

Le projet est porté par la SAS Montjoly 2 Solaire Services, 3 Boulevard de la Tour Maubourg - 75007 Paris. La personne en charge du dossier est M. Jérémie Dray - Directeur Général Adjoint - coordonnées : 01 53 59 53 61 – Mobile : 06 34 58 18 43 - courriel : jeremie.dray@nw-energy.fr
Le service instructeur, en charge de ce dossier à la DEAL est le service aménagement et urbanisme, construction et logement – rue du Vieux Port – CS76003 - 97306 Cayenne cedex. Personne en charge du dossier madame Colette METHON-CARON - 0594 39 80 81 – fax : 0594 39 80 45 – courriel : colette.caron-1@developpement-durable.gouv.fr

M. Daniel CUCHEVAL est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le président du Tribunal Administratif de Cayenne et M. Eric HERMANN en qualité de suppléant.

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique, l'avis d'enquête publique et l'avis de l'autorité environnementale relatifs à ce dossier sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Guyane – www.guyane.pref.gouv.fr (actualités - enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL Guyane www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques).

Le dossier réglementaire est consultable à la mairie de Rémire-Montjoly – Avenue Jean Michotte – BP 147 – 97354 Rémire-Montjoly, courriel : hdv.secretariat.maire@orange.fr **du jeudi 23 février au vendredi 24 mars 2017 inclus**, afin que le public puisse en prendre connaissance tous les jours aux heures normales d'ouverture des bureaux, sauf les samedis, dimanches et jours fériés à savoir :
Lundi, mercredi et vendredi : 08h15 à 13h45 - **Mardi et jeudi** : de 08h15 à 12h45 et de 14h45 à 16h15.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Rémire-Montjoly, de 9 heures à 12 heures aux dates suivantes :

- **le jeudi 23 février 2017**
- **les jeudis 2, 9, 16 mars 2017**
- **le vendredi 24 mars 2017**

Un registre d'enquête sera déposé à la mairie de Rémire-Montjoly et tenu à la disposition du public pour recevoir les observations sur le projet. Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Rémire-Montjoly à l'adresse indiquée ci-dessus ou sur le courriel personnel du commissaire enquêteur : daniel.cucheval@gmail.com

Il pourra être pris connaissance des conclusions motivées du commissaire enquêteur qui seront déposées après la clôture de l'enquête, à la mairie de Rémire-Montjoly et à la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, (DEAL), unité procédures et réglementation, impasse Buzaré à Cayenne, C.S 76003 - 97306 Cayenne cedex..

Le rapport du commissaire enquêteur sera également consultable sur le site internet de la préfecture de la Guyane – www.guyane.pref.gouv.fr (actualités - enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL Guyane www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques).

Pour le préfet, par délégation
La chef du service

Pilotage Stratégie du Développement Durable


Isabelle GERGON